

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER – Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux – avenant n° 5 au marché conclu avec la société Dalkia.

En septembre 2008, la Ville de Bayonne a conclu avec la société Dalkia un marché pour la garantie totale, la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur, de ses bâtiments municipaux.

Dans le cadre de ce marché, les prestations sont identifiées de la manière suivante :

- P1 : Fourniture de chaleur
- P2 : Conduite des installations et maintenance
- P3 : Travaux de gros entretien et de renouvellements d'équipements et d'installations

Le patrimoine de la ville de Bayonne ne cesse d'évoluer avec la création ou l'abandon d'équipements immobiliers communaux.

Ainsi le présent marché a fait l'objet de quatre précédents avenants ayant pour but de prendre en compte ces modifications qui influent sur les prestations souscrites au sein du contrat initial.

L'avenant 5 qui est présenté, intègre les changements intervenus au sein du patrimoine communal à compter d'octobre 2013 et se décompose comme suit :

A compter du 01 octobre 2013

- *Fermeture de sites:*
 - Serres de Caradoc : Fermeture du site et suppression des prestations P1, P2, P3.
 - Château de Caradoc : Fermeture du site et suppression des prestations P2 et P3.
 - Stade Jean Dauger – Grandes Tribunes : Fermeture de la chaufferie de la grande Tribune et démantèlement. Modification du P1, P2, P3.
- *Ajout d'équipements sur sites existants :*
 - Gymnase du Polo Beyris : Remise en service du site suite aux travaux de rénovation et remise en service des aérothermes. Modification du P1, P2, P3.
 - Parking Paulmy: Prise en charge de nouveaux matériels de climatisation suite à la rénovation. Modification du P2 et du P3.
 - CTM Cousseau: Prise en charge de nouveaux matériels suite à l'installation du chauffage dans les ateliers. Modification du P2 et du P3.
- *Baisse des consommations de références :*
 - Primaire Jules Ferry - Gymnase Jean Fontan - Centre Technique Municipal – Primaire Aristide Briand – Ecole Citadelle Mixte 2 – Ecole Citadelle Mixte 1 – GS Albert Premier – Primaire Jean Moulin – Maternelle Jean Moulin – Maternelle Lahubiague – Maison des Associations : Baisse de la consommation de référence pour le chauffage de ces sites suite à l'optimisation du fonctionnement des installations. Diminution du P1 de chaque site.
 - Stade Didier Deschamps - Gymnase La Floride : Baisse de la consommation de référence pour la production d'Eau Chaude Sanitaire de ces sites suite à l'optimisation du fonctionnement de la production. Diminution du P1 de chaque site.
- *Hausse des consommations de références :*
 - Musée Bonnat : Respect des objectifs de température et d'hygrométrie pour une meilleure conservation des œuvres. Augmentation du P1.
 - Maternelle Saint André – Primaire Ohana – Centre de Réunions Sainte Ursule – Crèche Jules Ferry : Recalage des consommations de référence par rapport aux consommations réelles des 3 dernières années. Augmentation du P1 pour chaque site.

- *Modification de dénomination :*
 - Le bâtiment actuellement dénommé « Banco Bilbao » devient « Immeuble Cassin ».

A compter du 01 mai 2014

- *Ajout de nouveaux sites:*
 - Serres Bellecave : Ajout du P2 et du P3.
 - Maison Bellecave: Ajout du P2 et du P3.
 - Maison de la ville: Ajout du P2 et du P3.
 - Parking Belfort: Ajout du P2 et du P3.
 - Cyberbase Malégarie: Ajout du P2 et du P3.
 - Pôle Rugby Ste Croix : Ajout du P2 et du P3.
 - Tennis AB : Régularisation de la prise en charge des équipements pour le chauffage du site. Ajout du P2 et du P3.

Le montant initial du marché sur 10 ans, comprenant les prestations annuelles et les travaux exceptionnels, était de 7 408 128,30 € HT. Après les avenants n° 1, 2, 3 et 4, le montant du marché s'établissait à 7 045 350,70 € HT, soit une baisse de 4,90 % par rapport au montant du marché initial.

Le montant du présent avenant représente une moins value de 28 843,62 € HT sur la durée restante du marché, soit une baisse de 0,41 % par rapport au montant du marché intégrant les précédents avenants.

Le montant du marché s'élève désormais à 7 016 507,08 € HT, soit une baisse, tous avenants confondus, de 5,28 % par rapport au montant du marché initial.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 (ci-annexé) au marché conclu avec la société Dalkia.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.